

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 20_187

L'an deux mille-vingt, le huit septembre à 19 heures trente,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

Date de la convocation : mardi 1^{er} septembre 2020

**OBJET : TARIFS REDEVANCES
NORDIQUE SAISON 2020-2021**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 32

Votants : 35

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Matthias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Christian ALLEGRET à Pascal SERVAIS ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT les décisions prises par les instances nationales, régionales et départementales fixant les tarifs des redevances réciprocitaires,

CONSIDÉRANT la mise en place de la vente en avant-saison du 1^{er} octobre au 17 novembre 2020,

Pour la saison 2020-2021, les tarifs des redevances nordiques proposés sont les suivants :

TYPE DE REDEVANCE	TARIF AVANT SAISON	PLEIN TARIF A PARTIR DU	TARIF AVANT SAISON	PLEIN TARIF A PARTIR DU
	du 01/10 au 15/11/2019	16/11/2019	du 01/10 au 17/11/2020	18/11/2020
Nordic Pass National Adultes*	180,00 €	210,00 €	180,00 €	210,00 €
Nordic Pass National Enfants*	60,00 €	70,00 €	60,00 €	70,00 €
Nordic Pass Alpes du Nord Adultes	140,00 €	155,00 €	N'existe plus	N'existe plus
Nordic Pass Alpes du Nord Enfants	43,00 €	48,00 €	N'existe plus	N'existe plus
Nordic Pass Savoie Adultes	109,00 €	130,00 €	114,00 €	136,00 €
Nordic Pass Savoie Enfants	38,00 €	43,00 €	44,00 €	50,00 €
Nordic Pass Chartreuse Adultes	56,00 €	65,00 €	56,00 €	65,00 €
Nordic Pass Chartreuse Enfants	16,00 €	20,00 €	16,00 €	20,00 €
Journée site Adulte (de 16 ans à moins de 70 ans)	/	7,70 €	/	8,00 €
Journée site Enfants (de 6 ans à moins de 16ans)	/	4,00 €	/	4,50 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le 18/09/2020

SLO

ID : 038-200040111-20200914-20__187-DE

Journée site préférentielle (groupe minimum 10 personnes - étudiants - chômeurs - + vétérans de 70 à 74 ans - carte SAVATOU sur justificatif)	/	6,50 €	/	7,00 €
Journée site scolaires et groupes enfants de 6 à 16ans + carte SAVATOU sur justificatif	/	3,00 €	/	3,50 €
Badge vendu sur piste	/	15,00 €	/	16,00 €
Séjour 5 jours site Adultes	/	28,00 €	/	29,50 €
Séjour 5 jours site Enfants (de 6 ans à moins de 16 ans)	/	13,00 €	/	14,00 €
Carte magnétique	/	1,50 €	/	1,50 €

* sauf Hautes Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques

Gratuités :

- Les enfants de moins de 6 ans ;
- Les seniors de 75 ans et plus ;
- Les adhérents du club « Ski Nordique Chartreuse » pendant les entraînements et les compétitions ;
- Les scolaires de Savoie dans le cadre de leurs sorties scolaires ;
- Les scolaires de l'Isère dans le cadre de leurs sorties scolaires ;
- Les professionnels des sites nordiques sur présentation d'un justificatif ;
- Les professionnels des secours en montagne sur présentation d'un justificatif.

Réciprocités :

Les détenteurs d'une carte massif/site ou d'une carte 5 jours en cours de validité et achetée sur un des trois autres sites du massif (La Ruchère, Le Domaine de Chamechaude, Saint Bernard du Touvet) pourront accéder gratuitement à l'espace nordique des Entremonts.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ADOpte** et **DECIDE** d'appliquer ces tarifs.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 14 septembre 2020,

Le Président,
Cédric VIAL

